

Règlement

1^{er} Festival du Mille-feuille Raymond Devos

La Fondation Raymond Devos prend l'initiative d'organiser le Festival du Mille-feuille Raymond Devos et de célébrer l'art, la culture, le savoir-faire autour des valeurs d'exigence, de générosité et de partage en partenariat avec :

La Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie française, et

L'Académie d'Humour.

Article 1 : principe du festival

Ce festival a pour but de célébrer le Mille-feuille en gardant l'esprit Raymond Devos, en jouant avec les mots et les saveurs. Chaque participant proposera sa version de la recette telle qu'il imagine qu'elle aurait ainsi plu à Raymond Devos.

Ce premier festival qui se déroulera le

Samedi 5 octobre 2024 de 14h à 18h
au sein de la **Fondation Raymond Devos**
10 rue de Paris
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Article 2 : Partie Texte Artistique

Pour chaque artiste candidat, il est attendu un texte original et drôle sur le thème du Mille-feuille, d'environ 3mn ou 2 pages (typo Calibri 12 ou équivalent), respectant langue française et grammaire académiques et conforme à l'univers et à l'exigence d'écriture de Raymond Devos (qualité de la langue et des tournures, de la situation, poésie, absurde, jeux de mots mais ni allusion ou propos politiques, ni propos allusifs, scabreux, ou clairement en-dessous de la ceinture).

S'inspirer, revisiter l'univers de Raymond Devos sans jamais l'imiter.

Soyez personnel.les et créatif.ves !

Article 3 : Partie fabrication

Le festival est ouvert aux entreprises de Boulangerie-Pâtisserie adhérentes à un groupement professionnel départemental lui-même adhérent à la CNBPF.

Chaque boulanger-pâtissier, représentant son entreprise, devra venir avec 3 plaques de feuilletage cuites de taille 60x40 cm et sa garniture déjà préparés.

Il devra également venir en tenue professionnelle, apporter son petit matériel (couteaux compris) et son support pour présenter son Mille-feuille.

L'organisation met à votre disposition une table et une prise électrique.

Sur place, il réalisera le Mille-feuille de son choix (présentation et saveur libre).

Il disposera de 1 heure pour monter et « décorer » le Mille-feuille devant le public.

Après présentation au jury, chaque Mille-feuille sera ensuite découpé par le candidat pour dégustation par le jury et partage avec le public en fonction des consignes données par l'organisation.

Article 4 : Critères d'évaluation de la partie pâtissière :

Le jury évaluera plusieurs critères = 100 points

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Esthétique du Mille-feuille | 40 points |
| - Croustillant du feuilletage | 20 points |
| - Texture de la crème | 20 points |
| - Goût harmonie gustative | 20 points |

Article 5 : Le jury

Le jury sera composé de professionnels du secteur de la Boulangerie-Pâtisserie, de membres éminents choisis par la Fondation Raymond Devos, professionnels du spectacle ou de l'écriture, artiste(s) et/ou journalistes.

Article 6 : Résultats

Les résultats seront prononcés vers 17h sur place le jour même au sein de la fondation Raymond Devos.